

Violation de sécurité des systèmes d'information Comment gérer la crise : anticiper, notifier, réparer

Une matinée pour intégrer les bons réflexes

Mercredi 20 juin 2018 | 9.00 – 12.30

Mercredi 27 juin 2018 | 9.00 – 12.30

91 rue de l'Université | 75007 Paris

Droit d'inscription : 200 euros HT

RSVP sur rgpd@bs-avocats.com

Vous êtes DG, DGA, DSI, DAF d'une ETI.

Vous avez déjà mis en place des actions de conformité avec le RGPD.

Vous voulez aujourd'hui :

- **anticiper une éventuelle crise** de fuite de données,
- **savoir notifier** les incidents à temps et aux bonnes autorités,
- **limiter** votre responsabilité et **éviter** toutes sanctions,
- **réparer** vos préjudices et ceux de vos clients.

Programme

9.00 Accueil

9.15 **Panorama 1** : le droit en vigueur = RGPD, SRI, Privacy et lois de transposition

9.45 **Atelier 1** : recenser les actions dans mon environnement

10.30 Reprise et synthèse

10.45 Pause

11.00 **Panorama 2** : les nouvelles notifications instituées par le RGPD et la SRI

11.30 **Atelier 2** : simuler la notification d'une fuite de données

12.15 Reprise et synthèse

12.30 Fin de la formation

Qui anime ?

Sabine Marcellin est avocate au Barreau de Paris. Elle a créé et dirigé la publication du Guide Lamy Droit du numérique 1995-2015. Elle est coauteur de "*Secret des Affaires*", LexisNexis, 2016

Jérôme Boisseau est également avocat au Barreau de Paris et docteur en droit. Il enseigne le droit de l'Union européenne à l'IEJ de Paris 2.

Sabine Marcellin et **Jérôme Boisseau** ont récemment publié sur la gestion de crise après le 25 mai 2018 : "[Fuite" de données personnelles : comment procéder aux notifications et gérer la crise ?](#)